

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 juillet 2014 à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-07-655 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 juillet 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 juin 2014, séance extraordinaire du 20 juin 2014 ainsi qu'assemblée publique de consultation et séance extraordinaire du 30 juin 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.6 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Nomination / Représentant de la Ville / Table territoriale en transport
 - 4.7 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) / Tournoi de golf ou circuit à vélo 2014 / Achat de billets
 - 4.8 Démissions / Membres du conseil d'administration / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre multisports)
- 5. Greffe**
 - 5.1 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil
 - 5.3 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Refoulement d'égout / 331, rue Émond
 - 5.4 Toponymie / Désignation du gentilé des habitants de la Ville de Vaudreuil-Dorion
 - 5.5 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Lot 5 397 385 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220736-1401
 - 5.6 Expropriation / Lot projeté 5 370 945 / Intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard / Prolongement de la rue Maurice-Richard

6. Trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes - échéance du 13 juin 2014
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.5 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2014
- 6.6 Emprunt temporaire / Règlement n° 1689 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Approbation du MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable
- 7.2 Service de l'informatique et de la géomatique / Stage en milieu de travail
- 7.3 Service des travaux publics / Démission / Journalier étudiant
- 7.4 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2014
- 7.5 Comité de santé et sécurité au travail - pompiers / Réunion du 7 mars 2014
- 7.6 Modification de l'appellation du Service du greffe et du poste de greffier
- 7.7 Modification de l'appellation du Service de la trésorerie et du poste de trésorier
- 7.8 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité
- 7.9 Direction générale / Nomination / Directeur général
- 7.10 Service des travaux publics / Modifications à la structure organisationnelle
- 7.11 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Capitaine aux opérations
- 7.12 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Technicien en prévention des incendies
- 7.13 Cessation d'emploi / Employé n° 1249

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Entente / PG Solutions inc. / Application Voilà / Autorisation de signature

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Reconduction / Protocole d'entente / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 11.2 Reconduction / Protocole d'entente / Programme Actif à vie / Commission scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature

12. Protection publique

- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-20 / Fourniture d'un véhicule d'intervention rapide de type camionnette

13. Travaux publics

- 13.2 Circulation / Ajout et retrait d'un arrêt obligatoire / Avenue Brown
- 13.3 Disposition de biens abandonnés / 811, rue Valois
- 13.4 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées / Saison 2014-2015

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.1 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1653.4 / Entrepreneur général / Aménagement et plantation du monticule du parc Mozart
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres 401-110-14-R1675.2 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley / Règlement n° 1675
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Prolongement de la rue Maurice-Richard et travaux connexes / Modification de la résolution 14-01-050
- 15.7 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-19 / Entrepreneur général / Travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674
- 15.10 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 / Dossier de la Division technique n° 202.110.1673.12 / Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) / Règlement n° 1673
- 15.12 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-11 / Services professionnels / Construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix
- 15.13 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-01 / Services professionnels / Aménagement du parc Toe-Blake

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 juin 2014
- 16.2 PIIA / Bâtiment d'intérêt patrimonial (Vieux Dorion) / 206, avenue Vaudreuil / Agrandissement de la résidence en façade et modification de la fenestration / Lot 1 546 411 / Zone H1-525 / CCU n° 14-06-80
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rues Chopin, Ravel et Lully / Matériaux de revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / CCU n° 14-06-81
- 16.5 PIIA / 36-38, rue Sainte-Julie / Rénovation extérieure du bâtiment multifamilial / Mise à niveau des aménagements extérieurs / Construction d'une remise / Ajout d'un logement / Lot 1 675 919 / Zone H2-252 / CCU n° 14-06-83
- 16.6 Plan d'implantation / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet intégré commercial / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 14-06-84
- 16.7 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 358, avenue Saint-Charles / Terrasses extérieures / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-06-85
- 16.8 PIIA / 358, avenue Saint-Charles / Aménagement d'une terrasse en cour avant / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-06-86
- 16.9 PIIA / 87-89, rue Brodeur / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 402 / Zone H1-525 / CCU n° 14-06-87
- 16.10 PIIA / 117, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne / Lot 1 546 387 / Zone C2-531 / CCU n° 14-06-88
- 16.11 PIIA / 2555, rue Dutrisac / Aménagement du stationnement / Lot 1 675 098 / Zone C3-307 / CCU n° 14-06-89
- 16.12 Aire de protection de l'immeuble patrimonial de la Maison Valois / 101, rue Lefebvre / Rénovation extérieure du bâtiment unifamilial et construction d'un garage détaché / Lot 1 546 135 / Zone H1-515 / CCU n° 14-06-91
- 16.13 PIIA / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-92

- 16.14 Servitude d'empiètement / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-93
- 16.15 Dérogation mineure / 75 à 83, route De Lotbinière / Superficie / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-94
- 16.16 Dérogation mineure / Parc de la Paix sur l'avenue Saint-Charles / Hauteur / Clôture sur marge / Zone P1-502 / CCU n° 14-06-95
- 16.17 Dérogation mineure / 3093, boulevard de la Gare / Enseigne sur poteau / Lot 4 564 445 / Zone P3-1002 / CCU n° 14-06-96
- 16.18 PIIA / 440, chemin de l'Anse / Rénovation extérieure / Toit / Lot 1 834 852 / Zone A-821 / CCU n° 14-06-97
- 16.19 PIIA / Rue Meloche / Lots 1 546 779 et 1 547 133 / CCU n° 13-09-156 / Modification de la résolution 13-10-1035 / Abrogation de la résolution 14-06-635
- 16.20 CPTAQ / 1620, chemin Daoust / Zone A-817 / CCU n° 14-03-29 / Modification de la résolution 14-04-355

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-211 / Architecture et matériaux de revêtement / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zones H3-631 et H3-657 / Secteur de l'avenue André-Chartrand à l'intersection de l'avenue Marier
- 18.2 Adoption / Règlement n° 2005-07 / Fonds de roulement
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1564-09 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1480-10 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1691 / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-07-656 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 juin 2014;
- séance extraordinaire du 20 juin 2014;
- assemblée publique de consultation et séance extraordinaire du 30 juin 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-657 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-07-658 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Nomination / Représentant de la Ville / Table territoriale en transport

CONSIDÉRANT les besoins de concertation en transport sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication de chaque partenaire du milieu afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation en transport sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de consolider et de bonifier l'offre de service en transport sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la politique de développement social durable;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

DE désigner M. Guy Pilon, maire, pour siéger à la table territoriale en transport de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-07-659 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) / Tournoi de golf ou circuit à vélo 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf ou circuit de vélo de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets golf au montant de 200 \$ chacun, incluant les taxes applicables, pour le tournoi de golf de la CCIVS qui se tiendra le 25 août 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-660 Démissions / Membres du conseil d'administration / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre multisports)

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prenne acte des démissions de MM. Guy Pilon, maire, et Paul Dumoulin, conseiller municipal, en date du 25 juin 2014, ainsi que de Marco Pilon, trésorier, en date du 23 juin 2014, à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre multisports).

« ADOPTÉE »

14-07-661 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-65086.

« ADOPTÉE »

14-07-662 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Refoulement d'égout / 331, rue Émond

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT le recours intenté par l'assureur des propriétaires d'un immeuble sis au 331, rue Émond, à l'encontre de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la suite d'un refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT que la firme RSSP Avocats a déjà comparu pour la Ville dans ce dossier le 18 décembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le mandat de la firme RSSP Avocats afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour du Québec, chambre civile, district judiciaire de Beauharnois, portant le numéro 760-22-008655-139;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-663 Toponymie / Désignation du gentilé des habitants de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT les célébrations entourant le 20^e anniversaire du regroupement des villes de Vaudreuil et de Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite officialiser, dans le cadre de cet événement, le gentilé désignant les habitants de la Ville de Vaudreuil-Dorion puisque la Commission de toponymie ne diffuse présentement que les gentilés des anciennes villes de Vaudreuil et de Dorion;

CONSIDÉRANT l'avis technique transmis le 20 juin 2014 par M. Jean-Luc Lavoie, géographe et toponymiste de la Commission de toponymie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient officialisées les graphies « Vaudreuillois-Dorionnais » et « Vaudreuilloise-Dorionnaise » pour le gentilé désignant les habitants de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Commission de toponymie.

« ADOPTÉE »

**14-07-664 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Lot 5 397 385 /
Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220736-1401**

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 385;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-220736-1401;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 15 janvier 2014 de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte pour ce lot l'offre de règlement hors cour sur la base du rapport de l'évaluateur, et ce, pour un montant de 22 400 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant des lettres de M^e Robert Nantais respectivement datées du 26 mai et 19 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-220736-1401 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 22 400 \$ dont la somme de 15 680 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois le 14 février 2014 en l'instance 760-05-005499-148;

QUE la Ville s'engage à rembourser les frais judiciaires admissibles, incluant les frais de retrait du dépôt à la Cour supérieure de la partie expropriée, sur présentation de pièces justificatives;

QUE la Ville s'engage à rembourser le coût relatif à la confection d'un nouveau certificat de localisation sur présentation de pièces justificatives;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la somme de 6 720 \$ financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-07-665 Expropriation / Lot projeté 5 370 945 / Intersection du boulevard de la Gare
et de la rue Maurice-Richard / Prolongement de la rue Maurice-Richard**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue Maurice-Richard nécessite l'acquisition du lot projeté 5 370 945 représentant une aire de virage d'une superficie de 48,3 mètres carrés à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard, le tout tel que montré au plan portant le numéro R20541-3-7, minute 13889, préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 25 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par expropriation afin d'assurer l'exécution et la coordination des travaux dans les meilleurs délais;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot projeté 5 370 945 du cadastre du Québec à des fins municipales;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le plan d'expropriation ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements requis au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-666 Dépôt de la liste des comptes - échéance du 13 juin 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 juin 2014 totalisant un montant de 3 928 191,54 \$.

14-07-667 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt n^{os} 559, 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632, 1652 et 1683, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 juillet 2014, au montant de 12 548 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, lesquelles sont plus amplement détaillées en annexe à la présente résolution;

ATTENDU que l'offre ci-dessous présentée par Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Montant	Taux	Échéance
651 000 \$	1,40000 %	2015
670 000 \$	1,50000 %	2016
688 000 \$	1,75000 %	2017
709 000 \$	2,00000 %	2018
4 576 000 \$	2,25000 %	2019
5 254 000 \$	3,30000 %	2024

Prix : 98,27000

Coût réel : 3,15681 %

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 12 548 000 \$ de la Ville soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente résolution, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

14-07-668 Émission d'obligations / Résolution de concordance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 548 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT n ^{os}	POUR UN MONTANT DE \$	RÈGLEMENTS D'EMPRUNT n ^{os}	POUR UN MONTANT DE \$
559	3 700 \$	1335	85 400 \$
1238	58 100 \$	1397	3 814 381 \$
1304	183 298 \$	1511	226 948 \$
1312	195 500 \$	1518	288 277 \$
1313	157 000 \$	1519	483 560 \$
1314	109 200 \$	1460	328 857 \$
1315	125 665 \$	1536	3 742 597 \$
1316	121 280 \$	1583	304 600 \$
1317	78 600 \$	1608	194 400 \$
1320	157 600 \$	1632	340 552 \$
1321	51 825 \$	1652	1 125 200 \$
1322	77 700 \$	1683	135 960 \$
1326	157 800 \$		
Total :			12 548 000 \$

CONSIDÉRANT que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 548 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 juillet 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

14-07-669 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 548 000 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt n^{os} 559, 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632, 1652 et 1683, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 22 juillet 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632 et 1652, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- 10 ans (à compter du 22 juillet 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632 et 1652, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

14-07-670 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2014

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et charges de la Ville dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2014 et le budget 2014.

14-07-671 Emprunt temporaire / Règlement n° 1689 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 26 juin 2014, le Règlement d'emprunt n° 1689 autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'élargissement d'une partie du chemin Dumberry, d'ajout de conduite pluviale, de pavage, bordures, trottoirs, d'une voie cyclable, d'éclairage et de deux feux de circulation, incluant tous les travaux connexes, et ce, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 447 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 2 447 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-07-672 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Geneviève Leriche, contremaître – Assainissement des eaux, en date du 12 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Kevin Bourdeau au poste d'opérateur d'usine en traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, au plus tôt à compter du 23 juin 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-673 Service de l'informatique et de la géomatique / Stage en milieu de travail

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M. Nicolas Lafranchise dans le cadre du programme Soutien informatique (5229) du Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci;

CONSIDÉRANT que le stagiaire est couvert par une assurance responsabilité défrayée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme Soutien informatique (5229) du Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci, et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville autorise M. Nicolas Lafranchise à effectuer un stage non rémunéré au sein du Service de l'informatique et de la géomatique sous la supervision de M. Richard Duhaime, directeur, et ce, pour la période comprise entre le 18 août et le 12 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-674 Service des travaux publics / Démission / Journalier étudiant

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-414;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Olivier Côté-du-Sablon, journalier étudiant au sein de la division – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, en date du 19 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Olivier Côté-du-Sablon, journalier étudiant au sein de la division – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, à compter du 27 juin 2014;

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M. Côté-du-Sablon et la Ville de Vaudreuil-Dorion à compter du 27 juin 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-675 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2014

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs par intérim, en date du 17 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Gabrielle Julien et M. Nicola Dupuis aux postes de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 9 juin 2014, pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-676 Comité de santé et sécurité au travail - pompiers / Réunion du 7 mars 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des pompiers tenue le 7 mars 2014, lequel a été adopté par le Comité le 6 juin 2014, et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-07-677 Modification de l'appellation du Service du greffe et du poste de greffier

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'uniformiser les appellations des divers services de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, par souci d'uniformité, de modifier les titres conférés à certains postes de direction, et ce, afin de refléter la nature des responsabilités de gestion confiées à ces derniers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'en conséquence, la Ville modifie l'appellation du Service du greffe comme suit :

- Service du greffe et des affaires juridiques;

QU'en conséquence, la Ville modifie le titre conféré au poste actuel de greffier comme suit :

- greffier et directeur – Service du greffe et des affaires juridiques;

QU'en conséquence, l'appellation « Service du greffe » ainsi que toutes références ou tous liens à ladite appellation deviennent caducs et soient abolis en date du 8 juillet 2014;

QUE la présente résolution aura préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale, et ce, en date du 8 juillet 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-678 Modification de l'appellation du Service de la trésorerie et du poste de trésorier

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'uniformiser les appellations des divers services de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, par souci d'uniformité, de modifier les titres conférés à certains postes de direction, et ce, afin de refléter la nature des responsabilités de gestion confiées à ces derniers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'en conséquence, la Ville modifie l'appellation du Service de la trésorerie comme suit :

- Service des finances et de la trésorerie;

QU'en conséquence, la Ville modifie le titre conféré au poste actuel de trésorier comme suit :

- trésorier et directeur – Service des finances et de la trésorerie;

QU'en conséquence, l'appellation « Service de la trésorerie » ainsi que toutes références ou tous liens à ladite appellation deviennent caducs et soient abolis en date du 8 juillet 2014;

QUE la présente résolution aura préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale, et ce, en date du 8 juillet 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-679 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité

CONSIDÉRANT la résolution 11-04-354;

CONSIDÉRANT la démission de l'employée n° 432 en date du 25 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (L.R.Q., chapitre R - 15.1) et dispositions accessoires;

CONSIDÉRANT la correspondance de Normandin Beaudry, actuaire et gestionnaire du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, en date du 18 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de 22 924,89 \$ afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables à l'employée n° 432, et ce, en date du 31 juillet 2014;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-130-00-140	(Rémunération cadres (DG/DGA))	22 925 \$
À :	02-702-30-210	(Régime de retraite – bibliothèque)	22 925 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-680 Direction générale / Nomination / Directeur général

CONSIDÉRANT que M. Martin Houde occupe le poste de directeur général adjoint depuis le 15 février 2010;

CONSIDÉRANT le départ de la titulaire du poste de directrice générale le 28 avril 2014;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Martin Houde au poste de directeur général par intérim le 5 mai 2014 en vertu de la résolution 14-05-459;

CONSIDÉRANT l'ajustement salarial consenti en vertu de la résolution 14-06-572;

CONSIDÉRANT la participation de M. Houde à la réalisation de nombreux dossiers stratégiques, sa connaissance du contexte organisationnel ainsi que des enjeux, des priorités et des orientations stratégiques de la Ville;

CONSIDÉRANT que M. Houde a relevé avec succès les défis inhérents à ses fonctions;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Martin Houde au poste de directeur général, et ce, à compter du 8 juillet 2014;

QUE le contrat individuel de travail intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M. Houde le 27 février 2013 ainsi que l'ajustement salarial consenti en vertu de la résolution 14-06-572 continuent de prévaloir jusqu'à ce qu'un nouveau contrat individuel de travail soit conclu;

QU'il est entendu que les termes et conditions prévus au contrat individuel de travail à intervenir seront rétroactifs au 8 juillet 2014;

ET QUE des félicitations et des souhaits de succès dans ces nouvelles fonctions soient adressés à M. Houde;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-681 Service des travaux publics / Modifications à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 12-08-727, la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement relève du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la nomination du directeur général adjoint au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications à la structure organisationnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement relève de la direction du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 juillet 2014;

QU'en conséquence et sans limiter la généralité de ce qui précède, le poste de chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement relève du directeur du Service des travaux publics;

QU'il convient également de réviser la position du poste de technicien en génie civil 1 au sein de la structure organisationnelle du Service des travaux publics;

QU'en conséquence, le poste de technicien en génie civil 1 relève désormais du chef de division - Entretien des infrastructures, et ce, à compter du 8 juillet 2014;

QUE toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle auxquelles ces postes étaient liées et lesquelles peuvent être incluses à une convention collective, à une Entente, à un règlement ou à une résolution, soient abolies en date du 8 juillet 2014;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

14-07-682 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 23 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Stéphane Massicotte au poste régulier à temps complet de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 14 juillet 2014, au salaire prévu à l'annexe B-1 classe 1 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Massicotte aura une période de probation de 6 mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Massicotte;

QUE soient autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-220-00-150	(Salaires blancs (prévent.))	12 000 \$
À :	02-220-00-140	(Salaires cadres)	12 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-683 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 23 juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Claude Gagnon au poste régulier à temps complet de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 21 juillet 2014, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Gagnon devra compléter une période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 de la convention collective en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gagnon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-684 Cessation d'emploi / Employé n° 1249

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-109;

CONSIDÉRANT la période de probation prévue à ladite résolution;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 3 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général par intérim, en date du 3 juillet 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de l'employé n° 1249, et ce, rétroactivement au 7 juillet 2014 en raison de sa période de probation non concluante;

QU'il est entendu que le Service de la trésorerie soit instruit de verser à l'employé n° 1249 toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité de préavis de cessation d'emploi prévue à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE la Ville autorise le directeur général par intérim, le directeur du Service des travaux publics ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général par intérim, le directeur du Service des travaux publics, le trésorier ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

ET QU'il est entendu que l'employé n° 1249 n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, rétroactivement au 7 juillet 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-685 Entente / PG Solutions inc. / Application Voilà / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que PG Solutions a mis en place une application permettant aux citoyens de communiquer à la Ville, à l'aide de téléphones intelligents, les déficiences constatées sur les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu'aucun frais n'est associé à l'utilisation de cette application, tant pour la Ville que pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'entente à cette fin avec PG Solutions inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec PG Solutions inc. pour l'utilisation de l'application Voilà sur son territoire.

« ADOPTÉE »

14-07-686 Reconduction / Protocole d'entente / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion pour la gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste est échu depuis le 1^{er} janvier 2014 et qu'il est dans l'intérêt des partenaires de le reconduire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit reconduit, pour les années 2014 à 2018, le protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion pour la gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-07-687 Reconduction / Protocole d'entente / Programme Actif à vie / Commission scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente régissant l'implication de la Ville dans le cadre du programme Actif à vie de la Commission scolaire des Trois-Lacs vient à échéance en décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville de soutenir financièrement les jeunes participants de Vaudreuil-Dorion aux activités et équipes représentatives du programme Actif à vie afin d'en rendre l'inscription plus accessible;

CONSIDÉRANT que le Comité loisirs s'est prononcé en faveur de la reconduction du protocole pour les années 2015 à 2018 selon les mêmes termes et conditions, soit d'assumer 50 % des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 120 \$ par participant pour un total annuel ne dépassant pas 35 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit reconduit, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie selon les mêmes termes et conditions de la part des deux parties, soit le remboursement par la Ville de 50 % des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 120 \$ par participant, et ce, pour un total annuel ne dépassant pas 35 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-07-688 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-20 / Fourniture d'un véhicule d'intervention rapide de type camionnette

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule d'intervention rapide de type camionnette, 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 juillet 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-20;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Industries Lafleur inc., 2359, boulevard Fiset, Sorel-Tracy (Québec), J3P 5K2, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention rapide de type camionnette, et ce, pour un montant de 175 739,29 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-20;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-689 Circulation / Ajout et retrait d'un arrêt obligatoire / Avenue Brown

CONSIDÉRANT une proposition pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Brown, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue Trudeau et le retrait de l'arrêt obligatoire situé face au 112, avenue Brown;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un dos d'âne permanent sur l'avenue Brown entre les rues Trudeau et Pie-XII aux abords du parc;

CONSIDÉRANT l'accord du Comité de circulation à l'effet de retirer l'arrêt obligatoire à la suite de la mise en place du dos d'âne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville retire l'arrêt obligatoire des véhicules routiers situé face au 112, avenue Brown, à la suite de la mise en place du dos d'âne sur l'avenue Brown entre les rues Trudeau et Pie-XII;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue Brown, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue Trudeau;

QUE soit mandaté à cet effet le Service des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation requise et d'en informer la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-07-690 Disposition de biens abandonnés / 811, rue Valois

CONSIDÉRANT que le 4 mars 2014, la Ville a récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 811, rue Valois;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens a été contacté par un représentant de la Ville et qu'il refuse de récupérer ses biens;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt;

CONSIDÉRANT le rapport du chef de division – Entretien des infrastructures à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir ces biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou son représentant, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 811, rue Valois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou son représentant, soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

14-07-691 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglçage des chaussées / Saison 2014-2015

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-466 adoptée le 5 mai 2014 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé sel de déglçage des chaussées pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Mines Seleine le contrat pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2014-2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2014-2015, et ce, pour un taux unitaire de 79,79 \$ la tonne métrique, incluant le transport, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2014-2015 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-692 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake – appel d'offres n° 401-110-13-32 » totalisant un montant de 6 201,51 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-693 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1653.4 / Entrepreneur général / Aménagement et plantation du monticule du parc Mozart

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement et plantation du monticule du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-1653.4 » totalisant un montant de 3 612,15 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1653.

« ADOPTÉE »

14-07-694 Adjudication de contrat / Appel d'offres 401-110-14-R1675.2 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley / Règlement n° 1675

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley, 4 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 juin 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par le consultant Groupe ABS;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1675.2 et son addenda n° 1;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley, et ce, pour un montant de 238 831,91 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1675.2 et son addenda n° 1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1675.

« ADOPTÉE »

14-07-695 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Prolongement de la rue Maurice-Richard et travaux connexes / Modification de la résolution 14-01-050

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-050 adjugeant à la firme Genivar inc. un contrat pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction pour le prolongement de la rue Maurice-Richard;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de procéder aux travaux de prolongement de la rue Maurice-Richard en deux phases, soit une première phase pour les plans et devis et une deuxième phase pour la construction incluant la surveillance;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il faut modifier le Règlement n° 1668, par l'adoption du Règlement n° 1668-01, et adopter le Règlement n° 1691;

CONSIDÉRANT que depuis l'adjudication du contrat, la firme Genivar a changé de nom pour celui de WSP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 14-01-050 soit remplacé par les suivants :

« QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Genivar inc., faisant maintenant affaire sous le nom de WSP inc., 79, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis, et ce, pour un montant totalisant 44 261,74 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 »;

« QUE les services professionnels en vue de la surveillance des travaux précités soient, quant à eux, adjugés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1691, et ce, pour un montant totalisant 40 417,35 \$ ».

« ADOPTÉE »

14-07-696 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-19 / Entrepreneur général / Travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand – appel d'offres n° 401-110-14-19 » totalisant un montant de 2 172,80 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-697 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias, 4 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 juin 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias, et ce, pour un montant de 349 330,15 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1674.

« ADOPTÉE »

14-07-698 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 / Dossier de la Division technique n° 202.110.1673.12 / Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) / Règlement n° 1673

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 11 de l'entrepreneur général relié au projet « Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) – appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 » totalisant un montant de 8 847 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1673.

« ADOPTÉE »

14-07-699 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-11 / Services professionnels / Construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix – appel d'offres n° 401-110-13-11 » totalisant un montant de 9 333,30 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-700 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-01 / Services professionnels / Aménagement du parc Toe-Blake

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Aménagement du parc Toe-Blake – appel d'offres n° 401-110-13-01 » totalisant un montant de 5 340 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-701 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 juin 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-702 PIIA / Bâtiment d'intérêt patrimonial (Vieux Dorion) / 206, avenue Vaudreuil / Agrandissement de la résidence en façade et modification de la fenestration / Lot 1 546 411 / Zone H1-525 / CCU n° 14-06-80

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-80 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 206, avenue Vaudreuil, le projet d'agrandissement de la résidence, les travaux sur le porche et sur l'escalier situés en front avant de la résidence, et ce, en imposant toutefois le remplacement des 3 fenêtres existantes sur la façade avant par de nouvelles fenêtres de mêmes dimensions plutôt que la réduction du nombre de fenêtres à 2 tel que proposé.

« ADOPTÉE »

14-07-703 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rues Chopin, Ravel et Lully / Matériaux de revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / CCU n° 14-06-81

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 visant à régir autrement les matériaux de revêtement des constructions dans les zones H1-675 et H1-676, soit en remplaçant l'article d'application spécifique 3.2.65 par l'article 3.2.109 dans les grilles des usages et normes des zones visées par la demande et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

14-07-704 PIIA / 36-38, rue Sainte-Julie / Rénovation extérieure du bâtiment multifamilial / Mise à niveau des aménagements extérieurs / Construction d'une remise / Ajout d'un logement / Lot 1 675 919 / Zone H2-252 / CCU n° 14-06-83

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-83 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 36-38, rue Sainte-Julie, le projet de rénovation extérieure du bâtiment multifamilial, de mise à niveau des aménagements extérieurs et de construction d'une remise, et ce, conditionnellement à ce que soit abaissé le niveau du rez-de-chaussée de 0,15 m par rapport au niveau du centre de la rue, tel que proposé dans les plans soumis, et que soit abaissé le pallier de la galerie avant de 0,15 m par rapport au seuil de porte.

« ADOPTÉE »

14-07-705 Plan d'implantation / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet intégré commercial / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 14-06-84

CONSIDÉRANT la résolution 14-06-585 acceptant le projet de construction d'un nouvel hôtel sur une partie du lot 4 991 951;

CONSIDÉRANT la résolution 14-06-586 acceptant une dérogation mineure aux fins de permettre des équipements mécaniques en cour avant ainsi que le remplacement d'un talus aménagé en cour arrière par le maintien d'un milieu boisé mature;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le plan d'implantation pour le développement commercial en projet intégré du lot 4 991 951 dans la zone C3-219.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Réналd Gabriele quitte son siège à 20 h 47.

14-07-706 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 358, avenue Saint-Charles / Terrasses extérieures / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-06-85

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures en intégrant la référence à l'article 3.2.22 à la grille des usages et normes de la zone H5-516 et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

14-07-707 PIIA / 358, avenue Saint-Charles / Aménagement d'une terrasse en cour avant / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-06-86

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-86 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 358, avenue Saint-Charles, l'aménagement d'une terrasse en cour avant, ainsi que l'installation d'auvents et l'affichage, le tout tel que présenté aux plans déposés par le requérant, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 soit acceptée et en vigueur;
- que les critères normatifs du Règlement de zonage n° 1275 soient respectés.

« ADOPTÉE »

14-07-708 PIIA / 87-89, rue Brodeur / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 402 / Zone H1-525 / CCU n° 14-06-87

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-87 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 87-89, rue Brodeur, le projet de démolition et de reconstruction d'un garage détaché, le tout tel que proposé au plan de construction intitulé « Garage détaché, M. Thauvette et M^{me} Beauchesne » préparé par M. Gilles Ladouceur, T.P., dossier 14-04-2152, dessins n° 1/3 à 3/3, ainsi qu'au plan projet d'implantation préparé par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, dossier A 481-6, minute 18 010, en date du 15 mai 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-709 PIIA / 117, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne / Lot 1 546 387 / Zone C2-531 / CCU n° 14-06-88

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-88 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 117, avenue Saint-Charles, le projet d'affichage « option n° 1 (fond blanc) » tel que montré à la fiche technique préparée par Mediagrafix inc. reçue en date du 16 mai 2014.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Réналd Gabriele reprend son siège à 20 h 50.

14-07-710 PIIA / 2555, rue Dutrisac / Aménagement du stationnement / Lot 1 675 098 / Zone C3-307 / CCU n° 14-06-89

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-89 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure déjà accordée par le Conseil le 16 juin 2014 à l'effet d'autoriser que certaines cases de stationnement soient localisées à 0 mètre de la ligne d'emprise de rue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2555, rue Dutrisac, le projet de réfection du stationnement, le tout tel que montré au plan P-0004248, révision 4, transmis par Dessau inc. le 19 juin 2014, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- une dérogation mineure devra être accordée afin d'autoriser que l'aire de stationnement soit située à moins de 60 cm de la ligne latérale de lot en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.3 du Règlement de zonage n° 1275;
- la nouvelle bande de verdure du côté du boulevard de la Cité-des-Jeunes devra être aménagée avec une plantation obligatoire minimum d'un arbre aux 10 mètres linéaires de terrain, le tout conformément à l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- les cases de stationnement devront avoir au moins 2,65 m de largeur.

« ADOPTÉE »

14-07-711 Aire de protection de l'immeuble patrimonial de la Maison Valois / 101, rue Lefebvre / Rénovation extérieure du bâtiment unifamilial et construction d'un garage détaché / Lot 1 546 135 / Zone H1-515 / CCU n° 14-06-91

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-91 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 101, rue Lefebvre, le projet de rénovation extérieure du bâtiment et de construction d'un garage détaché tel que prévu à la fiche technique couleur, en date du 28 mai 2014, dessinée par M^{me} Kristina Leclerc, graphiste, le tout conditionnement à ce que le balcon et l'escalier en cour avant soient en bois plutôt qu'en béton.

« ADOPTÉE »

14-07-712 PIIA / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-92

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-92 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que l'enseigne empiète au-dessus de la voie publique (route De Lotbinière) qui est de juridiction provinciale (MTQ);

CONSIDÉRANT que l'enseigne est existante depuis longtemps;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut accorder de dérogation mineure pour une enseigne qui empiète dans une voie publique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière, la demande visant l'enseigne sur poteau.

« ADOPTÉE »

14-07-713 Servitude d'empiètement / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-93

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-712;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-93 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière, la demande de servitude d'empiètement visant l'enseigne sur poteau.

« ADOPTÉE »

14-07-714 Dérogation mineure / 75 à 83, route De Lotbinière / Superficie / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-06-94

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-713;

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Jean-Claude Giroux;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-94 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juin 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière, la demande de dérogation mineure visant l'enseigne sur poteau.

« ADOPTÉE »

14-07-715 Dérogation mineure / Parc de la Paix sur l'avenue Saint-Charles / Hauteur / Clôture sur marge / Zone P1-502 / CCU n° 14-06-95

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par la Ville pour l'implantation d'une clôture au parc de la Paix d'une hauteur excédant celle permise par la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-95 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juin 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réévaluation du projet, la dérogation mineure n'a plus d'objet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville retire sa demande de dérogation mineure.

« ADOPTÉE »

14-07-716 Dérogation mineure / 3093, boulevard de la Gare / Enseigne sur poteau / Lot 4 564 445 / Zone P3-1002 / CCU n° 14-06-96

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par la Ville pour l'implantation d'une enseigne sur poteau sur le lot 3 001 526;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-96 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juin 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une enseigne sur poteau installée sur le lot 3 001 526 adjacent au lot 4 564 445 où l'usage est desservi en dérogation à l'article 2.2.20.5.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui stipule qu'une enseigne doit être implantée sur le même terrain que l'usage auquel elle réfère.

« ADOPTÉE »

14-07-717 PIIA / 440, chemin de l'Anse / Rénovation extérieure / Toit / Lot 1 834 852 / Zone A-821 / CCU n° 14-06-97

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-06-97 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT l'uniformité des toits;

CONSIDÉRANT l'envergure du toit au-dessus de la galerie;

CONSIDÉRANT que le garage est de même hauteur que le toit de la galerie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 440, chemin de l'Anse, le projet de rénovation extérieure du toit de la galerie avant.

« ADOPTÉE »

14-07-718 PIIA / Rue Meloche / Lots 1 546 779 et 1 547 133 / CCU n° 13-09-156 / Modification de la résolution 13-10-1035 / Abrogation de la résolution 14-06-635

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-1035 adoptée le 1^{er} octobre 2013 à l'égard de l'acceptation d'un projet de remplacement des roulottes implantées sur le lot 1 546 779;

CONSIDÉRANT la résolution 14-06-635 adoptée le 16 juin 2014 corrigeant une expression erronée apparaissant dans la décision de la résolution 13-10-1035;

CONSIDÉRANT qu'il convient maintenant de corriger l'erreur survenue lors de la rédaction de l'adresse apparaissant aux résolutions précitées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la référence à l'adresse dans le titre des résolutions 13-10-1035 et 14-06-635 soit retirée et que soit conservé que le nom de la rue Meloche;

QUE l'expression « QUE le comité recommande au Conseil d'accepter » employée dans le premier paragraphe de la résolution 14-06-635 soit remplacée par « QUE la Ville accepte »;

QUE soit abrogée la résolution 14-06-635.

« ADOPTÉE »

14-07-719 CPTAQ / 1620, chemin Daoust / Zone A-817 / CCU n° 14-03-29 / Modification de la résolution 14-04-355

CONSIDÉRANT qu'une erreur est survenue dans la rédaction de la recommandation n° 14-03-29 du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que dans la rédaction de la résolution 14-04-355;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 14-04-355 soit modifiée en remplaçant la deuxième condition de la décision par :

« une demande de certificat d'autorisation d'occuper devra être faite en vertu du Règlement n°1274 sur les permis et certificats et de régie interne ».

« ADOPTÉE »

14-07-720 Adoption / Règlement n° 1275-211 / Architecture et matériaux de revêtement / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zones H3-631 et H3-657 / Secteur de l'avenue André-Chartrand à l'intersection de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 juin 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-211 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 juin 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 juin 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-211 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-211 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir l'architecture et les matériaux de revêtement des constructions et d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans les zones H3-631 et H3-657 ».

« ADOPTÉE »

14-07-721 Adoption / Règlement n° 2005-07 / Fonds de roulement

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 2005-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-07 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 250 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

14-07-722 Avis de motion / Règlement n° 1564-09 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330).

14-07-723 Avis de motion / Règlement n° 1480-10 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

14-07-724 Avis de motion / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1668 en retirant la surveillance des travaux ainsi que le coût des travaux de construction et en y autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 242 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534) incluant tous les travaux connexes, en réduisant l'emprunt à un montant de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$) à ces fins.

14-07-725 Avis de motion / Règlement n° 1691 / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant l'acquisition du lot projeté 5 370 945, les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, des bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (face au lot 4 967 534), le prolongement de l'égout pluvial et des conduits électriques (face au lot 4 932 243), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534) incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de sept cent quatre-vingt-douze mille dollars (792 000 \$) à ces fins.

14-07-726 Autorisation de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation suivante accordée par la direction générale :

- Passage d'un groupe de coureurs sur le territoire de la Ville le 13 juin 2014.

« ADOPTÉE »

14-07-727 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-07-728 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-07-729 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier